

# Renseignements pour les vétérinaires

Juin 2018

Programme des services vétérinaires

## Appui aux vétérinaires traitant le bétail

Dans le cadre du programme de santé des animaux d'élevage du Yukon, le gouvernement du Yukon poursuit son programme pilote pour améliorer l'accès des éleveurs aux services vétérinaires. Le programme des services vétérinaires permet aux vétérinaires participants d'obtenir un remboursement jusqu'à concurrence de 1 000 \$ par exploitation agricole, montant qui couvre :

- les frais de déplacement (aller-retour);
- les frais liés aux services professionnels offerts à l'éleveur;
- le coût des tests de diagnostic, ainsi que le matériel et les honoraires connexes;
- les frais résultant de consultations téléphoniques avec l'éleveur (jusqu'à trois appels);
- les frais résultant de consultations téléphoniques avec un spécialiste de la santé du bétail.

Le programme des services vétérinaires ne couvre pas le coût des médicaments, des vaccins ou des traitements.

L'objectif est d'assurer une chaîne d'approvisionnement saine et éthique en encourageant les éleveurs d'animaux destinés à la consommation à accéder aux soins d'un vétérinaire. Cet incitatif s'inscrit dans les démarches gouvernementales de promotion de la production et de l'achat d'aliments locaux.

Les élevages admissibles au programme sont les suivants :

- le bétail domestiqué (bovins de boucherie, bovins laitiers, chèvres, moutons, volailles, porcs, alpagas, lamas et yaks);
- le gibier d'élevage (wapitis, bisons et bœufs musqués);
- les poissons d'élevage destinés à la consommation.

Les exploitations comptant six oiseaux de volaille ou moins sont admissibles à une couverture de 250 \$ par année. Les chevaux ne sont pas couverts puisqu'ils ne sont pas élevés pour la consommation au Yukon.

## Procédure et paiement

Les vétérinaires participants concluent un accord de paiement de transfert avec la Section de la santé animale. Cet accord établit les objectifs du programme pilote, les dates d'entrée en vigueur ainsi que les coûts et livrables admissibles; il prévoit



## Coordonnées

Section de la santé animale  
Gouvernement du Yukon  
867-667-5600 ou  
1-800-661-0408, poste 5600

C.P. 2703 (V-7)  
Whitehorse (Yukon)  
Y1A 2C6

Vétérinaire en chef :  
867-456-5582

Vétérinaire responsable du  
programme :  
867-667-8663

Courriel :  
animalhealth@gov.yk.ca

aussi une allocation visant à couvrir les frais d'administration du programme, dont les vétérinaires peuvent se retirer à tout moment.

Le vétérinaire établit deux factures après chaque service offert à un éleveur :

- une facture du **propriétaire**, qui comprend les frais devant être acquittés par l'éleveur (ex. médicaments et traitements requis);
- une facture du **projet**, qui indique les montants couverts dans le cadre du programme des services vétérinaires.

Après chaque visite d'élevage, le vétérinaire transmet le plus tôt possible la facture du projet à la Section de la santé animale. Le propriétaire du bétail devrait en recevoir une copie (uniquement à des fins de consultation), accompagnée de la facture du propriétaire. Le numéro d'identification des installations et les coordonnées des éleveurs déjà inscrits au programme pilote doivent être indiqués sur la facture du projet.

## Application du programme des services vétérinaires

Il est possible qu'un vétérinaire reçoive un appel d'un éleveur qui n'est pas encore inscrit au programme. Dans ce cas, son rôle est d'informer l'éleveur des critères d'admissibilité et, si ce dernier accepte les conditions, de lui faire parvenir un dossier d'inscription. Ces dossiers, qui contiennent des renseignements sur le programme, ont été distribués à toutes les cliniques vétérinaires du Yukon : nous recommandons aux vétérinaires et à leur personnel d'inciter les éleveurs à s'inscrire en contactant à l'avance la Section de la santé animale.

Le vétérinaire doit s'assurer que l'éleveur sait qu'il devra payer les services non couverts par le programme; ceux-ci figureront sur la facture du propriétaire. L'éleveur recevra une copie de la facture du projet, uniquement à des fins de consultation.

Pour s'inscrire, le propriétaire de bétail doit remplir un formulaire d'inscription et une demande d'identification des installations (s'il n'est pas déjà inscrit au programme fédéral). Le contenu de ces formulaires d'inscription est confidentiel et sera traité comme tel par les vétérinaires du gouvernement et du secteur privé. Après la visite du vétérinaire, l'éleveur dispose de sept jours pour transmettre les formulaires remplis à la Section de la santé animale, sans quoi il devra assumer l'entière responsabilité des frais liés à la visite.

## Tenue de dossiers et ressources

La Section de la santé animale tient un registre où sont inscrits le nom, les coordonnées, le numéro d'identification des installations de chaque propriétaire de bétail et le budget disponible pour cet éleveur. Une liste des soldes de chaque compte est envoyée par courriel aux vétérinaires chaque fois qu'elle est mise à jour; ainsi, toutes les cliniques sont informées du solde restant pour chaque éleveur.

La Section de la santé animale fournit aux vétérinaires participants une liste de spécialistes du bétail, qu'ils pourront contacter pour obtenir leur avis sur certains cas précis. Il est aussi possible de demander leur opinion à des vétérinaires de la Section ou de leur demander de l'aide pour effectuer une nécropsie.

Aussi, dans le cadre du programme de la santé des animaux d'élevage, la Section de la santé animale enverra périodiquement aux vétérinaires des documents d'information utiles sur la santé du bétail, des liens vers des sites Web et d'autres ressources.



## Santé du bétail

La santé du bétail, essentielle à la production d'aliments sains et nutritifs, contribue à la sécurité alimentaire du Yukon.

En tant que spécialistes de la santé et des maladies animales, les vétérinaires peuvent aider les éleveurs à optimiser la production de leur bétail.

La Section de la santé animale emploie des vétérinaires spécialisés en diagnostic de maladies (pathologie), en propagation des maladies et en relations entre santé animale et santé publique.

La Section appuie les vétérinaires participants au programme des services vétérinaires en leur donnant accès aux tests de détection des maladies et en surveillant l'état de santé des animaux d'élevage au Yukon.